

**RAPPORT
ANNUEL**

Rapport annuel 2019

Agence pour l'informatique financière de l'État

Pour l'Agence pour l'informatique financière de l'État, l'année 2019 a été une année pivot, marquée d'une part par l'extension de la facturation électronique avec l'obligation d'utiliser Chorus Pro pour toutes les entreprises qui fournissent les administrations, sans regard de leur taille ou de leur secteur d'activité, et d'autre part, par le lancement de nombreux projets innovants permettant de répondre aux besoins de publics variés allant des agents de l'Etat aux gérants de toutes petites entreprises.

Les travaux menés en 2019 par les agents de l'AIFE ont porté également sur l'amélioration continue des produits du SI Chorus, sur l'accompagnement de nos utilisateurs, mais aussi et surtout sur la préparation de l'avenir avec le développement d'une nouvelle offre autour de la commande publique et l'engagement de nombreuses études, notamment technologiques, pour mieux servir les besoins budgétaires et comptables de l'Etat et des administrations publiques.

La fin de l'année 2019 a enfin été l'occasion d'un défi nouveau qui a mis à l'épreuve les administrations et leurs agents, la mise en œuvre du télétravail, qui a énormément progressé, et pour lequel les administrations ont dû faire face à de nouveaux besoins. Tout le monde ignorait alors que le télétravail serait largement généralisé quelques mois plus tard au regard de la crise sanitaire. Même s'il est trop tôt pour en tirer toutes les conclusions, il importe de rendre également compte de ces travaux et des conditions dans lesquelles la continuité d'activité a pu être garantie.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document dont une présentation très synthétique a été préférée, et le meilleur à chacun d'entre vous dans cette période si particulière.

- Régine Diyani, directrice de l'AIFE



CHORUS

Cœur historique du Système d'Information Chorus, les applications Chorus et Chorus Formulaires sont destinées aux acteurs de la fonction financière de l'Etat, au sein des ministères et des directions réglementaires. Chorus permet d'assurer depuis 2012 l'ensemble des fonctions budgétaires et comptables de l'Etat, ainsi que la production des comptes de l'Etat, certifiés par la Cour des comptes dès 2012.

Ces applicatifs ne cessent toutefois d'évoluer depuis lors. Le partage des besoins, la recherche du consensus et l'association des représentants des utilisateurs à la prise de décision constituent les principes directeurs du dispositif de gouvernance des évolutions du système d'information Chorus. Sur la base d'un cycle annuel, les évolutions proposées par les utilisateurs sont analysées dans le cadre de groupes de travail associant les ministères, les directions réglementaires et l'AIFE.

Une part significative des évolutions arbitrées dans le cadre du cycle 10 (année 2019) a porté sur le processus de gestion de la dépense, afin de poursuivre la dématérialisation des engagements juridiques

et des factures, ainsi que pour mettre en œuvre les optimisations des processus, définies dans le cadre du dispositif « Action Publique 2022 ». Les autres évolutions ont porté sur la tenue des comptabilités, les recettes non fiscales, la gestion des tiers et des habilitations, la gestion des actifs, notamment immobiliers, ainsi que sur l'enrichissement et la rationalisation de l'offre de restitutions de pilotage et opérationnelles. Par ailleurs, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, des expérimentations portant sur de nouvelles solutions décisionnelles ont été menées avec la communauté interministérielle.

Dans le cadre du 1er appel à projets du Fonds pour la Transformation de l'Action publique (FTAP) [voir encadré page 5] dont l'AIFE avait été lauréat, six chantiers avaient été engagés dont un portait sur le contrôle des factures de la commande publique. Pour celui-ci, l'AIFE a eu recours à l'Intelligence Artificielle et au « machine learning », en s'appuyant sur les résultats des contrôles précédents, enregistrés depuis 2012. Ce projet a débuté en 2019 avec un pilote expérimental, la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne. Pour qualifier la pertinence du modèle, l'expérimentation a utilisé les résultats des contrôles de 2016 et 2017, pour les

appliquer à l'exercice 2018. Les suggestions proposées par le modèle ont ensuite été comparées avec les irrégularités réellement détectées sur l'exercice 2018 par les comptables. Le bilan a été très positif, avec 80% des irrégularités détectées par le modèle, et dans le même temps une réduction de 60% des opérations à contrôler. Ce modèle a également proposé d'autres contrôles d'irrégularités potentielles qui n'avaient pas été réalisés en 2018. Ce projet se généralisera à l'horizon 2020- 2021 et permettra ainsi de détecter plus sûrement les irrégularités potentielles tout en contrôlant moins de factures.

L'urbanisation du Système d'Information Financière de l'Etat

Le Système d'Information Financière de l'Etat (SIFE) est actuellement constitué d'environ 250 applications financières gérées par les ministères et les maîtrises d'ouvrage réglementaires. L'AIFE, en charge de sa cohérence, a pour mission d'en piloter l'urbanisation. Elle a poursuivi en 2019 la démarche de simplification et de rationalisation du paysage applicatif, avec la mise à jour des contrats de progrès ministériels.

Améliorations par l'Innovation pour les Finances de l'État

Les chantiers de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du « Fonds de Transformation de l'Action Publique » (FTAP) sont les suivants :

Chantier A : Simplifier le recours à la carte achat pour réduire le nombre d'actes de dépense de faible montant

Les différents freins à l'utilisation de la carte achat ont pu être recensés en 2019 avec les ministères. Sur cette base, un dispositif d'automatisation des imputations des dépenses par carte achat, lorsque cela est possible, est prévu dans Chorus fin 2020.

Chantiers B/C : Faciliter la constatation du service fait

Dans le cadre d'Action Publique 2022 et du chantier de modernisation de la gestion budgétaire et comptable, en concertation avec l'ensemble des maîtrises d'ouvrage ministérielles et réglementaires, deux simplifications de la chaîne de la dépense ont pu être introduites au sein du décret GBCP.

Elles portent sur les dispositifs de Service Fait Présumé (SFP), et d'Ordre de Payer Périodique (OPP).

Dans ce cadre, pour des dépenses relatives notamment aux fluides, aux télécommunications et aux locations régulières, l'émission d'un ordre à payer par l'ordonnateur n'est plus un prérequis au paiement de factures liées à des engagements juridiques marqués « SFP », et le processus de paiement peut être automatisé. Il est ensuite nécessaire d'une part d'utiliser l'Ordre de Payer Périodique (OPP) mis en œuvre dans l'outil afin de matérialiser la validation a posteriori, par l'ordonnateur, de la liste des « demandes de paiement » payées, et d'autre part d'activer le plan de contrôles instrumentalisés.

Par ailleurs, un dispositif de création d'une proposition de service fait à destination des services prescripteurs, lorsque celui-ci est obligatoire et n'a pas été encore constaté lors de la réception de la facture, est prévu. Le déploiement de ces procédures dans Chorus est prévu au second semestre 2020.

Chantier D : Mieux contrôler les factures fournisseurs par le recours à l'intelligence artificielle

Le chantier D vise à améliorer le ciblage des factures à contrôler par les comptables de l'État, grâce à un modèle d'intelligence artificielle (IA) basé sur un algorithme prédictif.

Ce dispositif a pour objectif d'optimiser les contrôles effectués tout en les réduisant en volume, ainsi que de réduire les risques financiers en améliorant la

détection des irrégularités constatées.

Les travaux effectués en 2019 ont donné lieu à une première vague de déploiement au sein des services de la DGFIP en janvier 2020, la seconde vague étant prévue en janvier 2021.

Chantier E : Améliorer l'information des fournisseurs au moyen d'un chatbot

Le chantier E consiste à étendre la couverture du chatbot existant « ClaudIA », accessible depuis Chorus Pro, aux interrogations des fournisseurs relatives à leurs factures et aux paiements reçus, afin de réduire la sollicitation directe des agents.

Développées en 2019, ces fonctionnalités sont opérationnelles depuis janvier 2020 et sont aussi accessibles par les services de l'Etat et par les autres structures publiques qui sont connectés à Chorus Pro.

Chantier F : Répartir la charge de traitement des factures fournisseurs

Ce chantier vise à optimiser la charge de travail entre services traitant les factures fournisseurs, avec l'appui de l'intelligence artificielle.

Les travaux d'analyse menés en 2019 ont permis de concevoir la solution dont le déploiement est prévu mi 2021.

Chorus Comptabilité Analytique

La mise en œuvre d'une solution pour répondre aux besoins de mieux comprendre les coûts

Fondée sur la comptabilité générale tenue dans Chorus, la comptabilité analytique a pour objet de mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une prestation réalisée et des produits afférents, en vue d'éclairer des décisions d'organisation et de gestion. Ses objectifs sont centrés sur la maîtrise des coûts et sur l'amélioration de la performance, l'analyse rétrospective devant permettre une démarche prospective.

Les travaux engagés en 2019 ont pour objet de permettre le renouvellement, en 2020 du socle applicatif de la solution Chorus Comptabilité Analytique, en intégrant l'outil Board dans le système d'information Chorus, pour prévenir l'obsolescence annoncée du produit SAP PCM à l'horizon 2022.

Un partenariat efficace avec le ministère des Armées

Depuis 2016, l'AIFE et le ministère des Armées ont mis en œuvre 7 modèles de comptabilité analytique sur le socle précédent et 2 modèles à venir sur le socle Board.

La trajectoire du projet vise ainsi à mettre en œuvre 12 modèles de coût d'ici 2021. 5 modèles supplémentaires sont envisagés d'ici à 2023.

L'extension de la comptabilité analytique au-delà du ministère des Armées

Parallèlement à ces chantiers, l'AIFE a proposé aux ministères en 2019, une nouvelle offre de services Chorus Comptabilité Analytique permettant de favoriser le développement de la comptabilité analytique dans les entités ministérielles, de faciliter la mise en œuvre des modèles de coût, d'harmoniser les méthodes et de rationaliser les coûts projet. Dans ce cadre, l'AIFE poursuit son activité de sensibilisation au pilotage de la performance auprès des services de l'État, en pratiquant des démonstrations dans l'outil de comptabilité analytique Board et en apportant des retours d'expérience sur les modèles de coûts en service, conjointement avec le ministère des armées. Outre la mise en œuvre, elle propose une assistance aux directions ministérielles (DAF des ministères et directions métiers) pour l'élaboration en amont des cahiers des charges fonctionnels des modèles.



La facturation électronique : Chorus Pro

La fin d'un déploiement progressif

Le législateur a défini l'obligation pour les entreprises qui fournissent les administrations de leur adresser leurs factures par voie dématérialisée. C'est pour permettre aux entreprises de répondre à cette obligation que l'AIFE a bâti la plateforme Chorus Pro. La conception de cette solution a donné lieu à une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment avec les représentants des administrations, des associations d'élus, des entreprises, des opérateurs de dématérialisation, ainsi qu'avec un ensemble d'établissements publics de toutes tailles. Cette concertation a permis à l'ensemble des 130 000 entités publiques d'être au rendez-vous du 1er janvier 2017 et de traiter les factures émises par voie électronique, après une phase pilote de 6 mois.

Le déploiement s'est déroulé et achevé selon le calendrier fixé par l'ordonnance : Chorus Pro est devenu obligatoire pour les PME le 1er janvier 2019 avant de le devenir pour toutes les entreprises fournissant les administrations au 1er janvier 2020.

Disponible 24 h/24 et 7 j/7, la solution Chorus Pro a d'ores et déjà permis de traiter plus de 110 millions de factures depuis son ouverture, dont plus de 45 millions pour la seule année 2019. C'est aujourd'hui près de 1,1 million d'utilisateurs —

réunissant à la fois les administrations et leurs fournisseurs — qui disposent d'un compte et peuvent ainsi transmettre une demande de paiement ou informer le fournisseur de l'avancement du traitement de celle-ci.

La solution Chorus Pro a ainsi refondé la relation fournisseur / client public, et jeté les bases d'une solution d'intermédiation autour de la demande de paiement. Cette relation va aujourd'hui au-delà de la simple facture, puisque les fournisseurs des administrations peuvent également y déposer leurs états d'acomptes et projets de décomptes, issus de

l'exécution des marchés de travaux. Les acteurs privés peuvent aussi y déposer leurs mémoires de frais de justice, et les agriculteurs leurs demandes de remboursement de la taxe intérieure de consommation du fioul lourd et du gaz naturel.



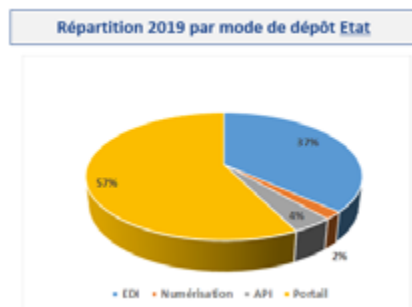
Une large gouvernance

Soucieuse de proposer une solution en adéquation avec les attentes de ses utilisateurs, l'AIFE a, dès le démarrage de Chorus Pro, souhaité doter la solution d'un dispositif de gouvernance représentatif de l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi une Instance de Pilotage Mutualisée (IPM) a été mise en place afin de partager, prioriser et piloter les besoins d'évolution de la solution. Cette IPM est ainsi constituée des représentants de la sphère publique (collèges État, collectivités territoriales et établissements publics) et de la sphère privée (collèges fournisseurs, éditeurs et opérateurs de dématérialisation, partenaires institutionnels). À l'issue de nombreux groupes de travail, l'IPM est réunie 1 à 2 fois par an en séance plénière, et permet de définir la feuille de route de la solution. Elle a ainsi permis de faire évoluer la solution, et de préparer notamment l'arrivée des microentreprises à l'obligation en 2020.

Les chiffres 2019

Plus de 45 millions de factures ont été reçues par Chorus Pro en 2019, ce qui porte, au 31 décembre 2019, le total de factures traitées par la plateforme depuis son ouverture à 85 millions.

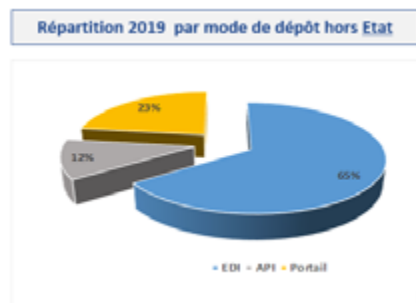
Chorus Pro doit concerner, au terme de son déploiement, environ 1 million d'entreprises et 140 000 entités publiques, pour un échange estimé de l'ordre de 100 millions de factures par an.



Support, accompagnement et la communication

Plus de 857 000 sollicitations ont été reçues de la part des utilisateurs par le département chargé du support en 2019, dont 80% ont été prises en charge par l'assistante virtuelle ClaudIA, qui s'appuie sur des technologies d'Intelligence Artificielle, et permet de rendre un service aux utilisateurs de Chorus Pro amélioré et disponible 24h/24 et 7j/7. Si la conversation avec ClaudIA n'aboutit pas, elle peut se poursuivre avec un opérateur du support dans le cadre d'un dialogue en ligne avec l'internaute pour l'aider à résoudre son problème (« live chat »).

L'AIFE s'est par ailleurs beaucoup investi dans l'accompagnement des nouveaux utilisateurs de Chorus Pro et en particulier des entreprises. Après l'accompagnement des grandes entreprises et des ETI fournisseurs de la sphère publique, cet accompagnement s'est renforcé en 2019 avec l'arrivée massive des PME qu'il convenait d'aider à résoudre leurs difficultés de manière individualisée, et notamment via des ateliers thématiques réalisés à distance. Le dispositif a été très apprécié des PME qui ont été des centaines à en avoir bénéficié.



L'AIFE a continué en 2019 à se déplacer dans toute la France à la rencontre des utilisateurs de Chorus Pro, entreprises (notamment PME et TPEs) et entités publiques, avec un total, sur les deux dernières années - clés pour le déploiement de Chorus Pro - d'une centaine de déplacements et de plus de 6 000 participants touchés.

Une stratégie d'accompagnement qui s'appuie sur des partenariats

Les webinaires de formation, organisés depuis 2017, se sont poursuivis afin de faciliter l'appropriation de l'outil par les nouveaux acteurs, publics comme privés. En 2019, l'AIFE a ainsi animé 87 sessions de webinaires, permettant la formation de près de 7.000 participants.

Elle s'est appuyée sur de multiples relais, à la fois dans le cadre de ses déplacements, mais aussi pour l'organisation des webinaires, afin de démultiplier cet accompagnement comme, par exemple l'ordre des experts-comptables, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P, la CPME, le MEDEF et de nombreuses fédérations professionnelles (FFB, CAPEB, FNTP, UNSFA...), qu'il convient tous de remercier très chaleureusement.

Enfin, prémices du lancement prévu en 2020 d'un club des utilisateurs Chorus Pro, plusieurs petits-déjeuners d'échange ont été organisés avec d'une part, les principaux éditeurs et opérateurs de dématérialisation, acteurs clés directement concernés par Chorus Pro, et d'autre part, les grands fournisseurs de la sphère publique.

Agence pour l'informatique financière de l'État @aife... - 26 nov. 2019
C'est la dernière ligne droite avant le 1er janvier 2020 ! Il n'est pas trop tard pour parfaire ses connaissances sur #Choruspro en suivant nos webinaires de décembre. Thèmes, dates, horaires et inscriptions des sessions à consulter ici : communaute.chorus-pro.gouv.fr/category/webin...



Agence pour l'informatique financière de l'État @aife... - 6 nov. 2019
Plus de 50 éditeurs, opérateurs de dématérialisation, et éditeurs de progiciels de gestion présents au rdv ce matin à Bercy avec l'AIFE, pour le 11ème point d'étape #ChorusPro. Point complet et échanges sur la facturation électronique et les évolutions de #ChorusPro



Agence pour l'informatique financière de l'État @aife... - 25 oct. 2019
En vue de l'échéance du 1er janv. 2020, l'accompagnement sur #Choruspro bat son plein ! Webinaires, accompagnement spécifique ou demande d'intervention en présentiel, nous sommes à vos côtés pour faciliter votre passage à la #FacturationÉlectronique ! communaute.chorus-pro.gouv.fr/un-accompagnem...



Agence pour l'informatique financière de l'État @aife... - 29 janv. 2019
L'AIFE vous accompagne sur via ses Webinaires ou ses rencontres avec les utilisateurs... mais savez-vous que vous pouvez aussi nous solliciter pour un accompagnement sur une thématique #Choruspro précise ? Tous les détails de notre offre à consulter ici : communaute.chorus-pro.gouv.fr/notre-offre-da...



La dématérialisation de la commande publique

Le Service DUME

Le DUME, Document Unique de Marché Européen, est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière, ainsi que de leurs capacités, lorsqu'elles répondent à un appel d'offres au sein d'un État de l'Union européenne. Il est utilisé comme preuve préliminaire dans l'offre administrative des procédures de passation de marchés publics. En France, ce document s'est substitué en 2018 aux DC1 et DC2, et a remplacé en 2019 le Marché Public Simplifié (MPS). Depuis le 1^{er} avril 2018, les acheteurs publics sont obligés d'accepter les DUME envoyés par voie électronique (eDUME).

La solution Service DUME a été mise en œuvre par l'AIFE le 1^{er} avril 2018, à la demande de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) des ministères économiques et financiers. Elle comporte 2 volets : un ensemble de services exposés (API) pouvant être implémentés directement dans les profils d'acheteurs, et un utilitaire accessible depuis le portail Chorus Pro permettant à un utilisateur de générer et de consulter des DUME de manière déconnectée. Le déploiement de service DUME s'inscrit pleinement dans la politique de modernisation et de l'État plateforme, visant à mettre à disposition des services numériques plus simples et générateurs de valeur pour tous les publics.

En remplacement du « Marché Public Simplifié » (MPS), un « Document Unique de Marché Européen Simplifié » (DUME S), version allégée du DUME classique,

a été lancé en 2019. En réutilisant le format de document unique de marché européen proposé par la Commission, l'idée était d'utiliser la mécanique du MPS pour pouvoir faciliter la construction de l'appel d'offres avec les exigences que peuvent avoir les acheteurs et la réponse de l'opérateur économique. Le DUME simplifié est, en quelque sorte, la fusion du DUME et du MPS. Mais l'utilisation du DUME classique garde tout son intérêt pour les consultations dans lesquelles l'acheteur souhaite mettre en œuvre des critères de sélection précis.

Plus de 175 954 DUME ont été créés depuis le démarrage de la solution le 1^{er} avril 2018, dont 87 453 produits par les acheteurs publics, et le reste par les opérateurs économiques.

Depuis mars 2019, concernant les marchés de l'État, 33% des consultations sont assorties d'un DUME.



Le Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique

Le Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique (PTNCP) vise à moderniser et à rendre plus efficace la commande publique au bénéfice de tous. Adopté en décembre 2017, il prévoit sur cinq ans (2017-2022) la dématérialisation complète de la commande publique, et s'inscrit ainsi dans le cadre de la numérisation des services publics. Ce plan se décline en 5 axes et 19 actions. Parmi ces actions, celle posant le Cadre Commun d'Urbanisation de la Commande Publique (CCUCP) sur le périmètre de la transformation numérique, a été confiée à l'AIFE. Son objectif est de favoriser d'ici 2020 l'interopérabilité des systèmes d'information de la commande publique en proposant aux acteurs un cadre d'urbanisation.

L'AIFE a engagé dès septembre 2018 une démarche de large concertation en ce sens, menée au cours de l'année 2019. Elle a ainsi proposé une démarche sur 10 mois, structurée en 3 phases et 3 livrables-clés. Un cycle de 4 ateliers s'est déroulé de janvier à mai 2019, rassemblant un échantillon représentatif d'acteurs publics, pour co-construire de nouvelles solutions pour la transformation numérique des SI de la commande publique.

Le PTNCP a été lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP) à l'issue de la deuxième session de l'appel à projets 2019. La sélection des projets lauréats a été conduite le 23 septembre, lors du second comité de pilotage du FTAP présidé par Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès de Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des comptes publics. 16 lauréats avaient été retenus parmi 29 candidatures dont un projet visant à dématérialiser l'ensemble

de la chaîne de la commande publique en rendant les plateformes de consultation de marchés publics interopérables, projet co-piloté par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) des ministères financiers, la Direction des Achats de l'État (DAE) et par l'AIFE.



PISTE, la plateforme mutualisée d'exposition des services API de la sphère publique

En 2019, l'AIFE a déployé une nouvelle plateforme d'API (Application Programming Interfaces) au profit des acteurs publics : PISTE. Ce projet de mutualisation a été lancé en 2018, dans le cadre du plan de transformation numérique des ministères économiques et financiers. Ce projet s'est appuyé sur l'expérience acquise par l'AIFE dans la construction de la plateforme API de Chorus Pro, cette dernière exposant plus d'une centaine d'API, à destination de 2 000 partenaires, et qui totalisait près de 20 millions d'appels par jour.

C'est sur la base du partage d'expérience avec les entités utilisatrices de cette première plateforme que l'AIFE a mis en œuvre et déployé cette nouvelle plateforme d'API mutualisée, PISTE (pour Plateforme d'Intermédiation des Services pour la Transformation de l'État), qui accueille aujourd'hui des API publiées par des fournisseurs de services hors du système

d'Information Chorus. Avec PISTE, l'objectif est d'offrir une plateforme d'API mutualisée à l'état de l'art, et s'appuyant sur une architecture haute-disponibilité, offrant un haut niveau de services, et permettant, notamment, d'absorber les volumétries cibles de Chorus Pro et de service DUME attendues en 2020.

Par ailleurs, la plateforme permet également l'exposition d'API publiques, proposées par des fournisseurs de services hors Chorus Pro ou service DUME, et est ainsi en mesure de répondre aux exigences posées dans le cadre de la démarche AP2022 et de se positionner comme la plateforme d'API management des ministères économiques et financiers en offrant exposition et sécurisation des API, gestion de quotas, mise à disposition d'un bac à sable, espace dédié pour les administrateurs des API au sein du portail, mais aussi gestion des statistiques, de la documentation et des tickets support, etc. En conformité avec cette approche, PISTE a été homologuée sécurité fin 2019.

D'ores et déjà, au-delà du premier expérimentateur, le SCN guichet entreprises, d'autres entités l'utilisent

comme la DILA (Légifrance) ou le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Démat ADS PLAT'AU, E-Scaleport), bien que les services utilisés concernent encore majoritairement la facturation électronique. Les différents systèmes d'information connectés à PISTE peuvent ensuite accéder aux différents services pour échanger et obtenir des informations avec l'administration publique.

Grâce à cette plateforme, les partenaires de l'État bénéficient ainsi d'une interopérabilité renforcée, tandis que l'accès des consommateurs (éditeurs, collectivités locales...) aux services numériques est simplifié, puisqu'ils peuvent bénéficier d'une large gamme de services à partir d'un point d'accès et d'un portail unique. L'APIsation est ainsi devenue une pièce importante du cadre d'interopérabilité générale, dont l'objectif est bien la transformation globale, et non pas seulement celle d'un système d'information, une transformation sans big bang, adaptive, avec des API généralisées, ces dernières permettant une meilleure évolutivité qu'avec des systèmes traditionnels, plus lourds.

Crise sanitaire : l'AIFE et les utilisateurs de Chorus en télétravail

Il est assez difficile d'évoquer un bilan d'activité aujourd'hui sans parler de l'épidémie liée à la COVID-19, ayant débuté fin 2019. Durant la période de confinement due à la crise sanitaire du printemps 2020, l'AIFE a effectivement bénéficié des travaux qu'elle avait menés en 2019.

Le télétravail n'était pas généralisé auparavant au sein de l'AIFE, mais il existait déjà, et l'AIFE avait ainsi acquis une expérience à la fois technique (notamment en matière de sécurité d'accès) et managériale. Par ailleurs, comme la plupart des administrations et entreprises établies en Île-de-France, l'AIFE avait été confrontée aux grèves des transports de fin 2019, et avait ainsi pu prendre des mesures lui permettant de se préparer en amont du confinement. Ainsi, la quasi-totalité des 150 agents de l'AIFE était dotée d'ordinateurs portables à usage exclusivement professionnel, permettant d'accéder aux applications essentielles et à la messagerie. En outre, juste avant le confinement, l'AIFE avait réussi à

construire une solution renforcée d'accès distant afin de pouvoir piloter toutes les applications à distance, de manière totalement sécurisée.

En outre, pour l'ensemble des agents de l'État qui utilisent Chorus et Chorus formulaires, il a été convenu de prendre avant le confinement les mesures nécessaires au télétravail en concertation avec les ministères.

En effet, il existe chez ces derniers des environnements hétérogènes, et l'AIFE se doit de demander à respecter des prérequis en termes de sécurité. C'est pourquoi il a fallu étudier ministère par ministère, les difficultés et les ajustements techniques nécessaires pour permettre le télétravail dès le début du confinement.

Quant aux services ouverts à l'extérieur comme Chorus Pro, ils ont été bien moins impactés par le confinement. Le service a été disponible pendant toute la période de la crise sanitaire. Il a permis aux entreprises de déposer leurs factures auprès des entités publiques y compris en télétravail, pendant le confinement.

Les projets se sont poursuivis

La plupart des projets en cours au sein de l'AIFE comme l'expérimentation de la facturation électronique interentreprises (dite B2B) ont été maintenus, même si certains se sont avérés plus complexes à mener à distance, notamment les projets menés en méthode agile qui est en partie fondée sur la présence de toutes les équipes au sein des mêmes locaux.

En sus de ces projets déjà menés avant le début de la crise, l'AIFE a été sollicitée pour des missions complémentaires majeures. Il a d'abord fallu assurer, à travers Chorus, les paiements aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité, puis le versement des aides complémentaires attribuées par les régions à ces mêmes entreprises. Pour cela, l'AIFE a travaillé étroitement avec la DGFIP et le Ministère de l'Intérieur.

Au total, Chorus a permis d'assurer 2,4 millions de versements d'aides pour un total de 3,2 milliards d'euros à plus d'un million de bénéficiaires chaque mois (total des aides diverses aux entreprises octroyées à la fois par l'État et les Régions).

22 730

UTILISATEURS DE
CHORUS (CŒUR)

38 900

UTILISATEURS
DE CHORUS
FORMULAIRES



163 400

UTILISATEURS
DE CHORUS DT

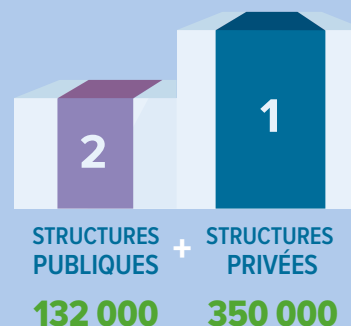


46 MILLIONS
DE FACTURES TRAITÉES EN 2019
PAR CHORUS PRO

EN 2019

10,4 MILLIONS
D'ACTES DE DÉPENSES
RÉGLÉS PAR CHORUS

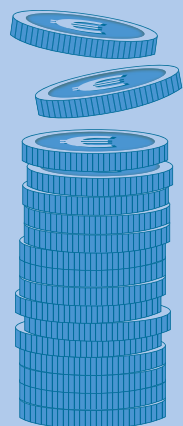
ONT ÉCHANGÉ
VIA CHORUS PRO



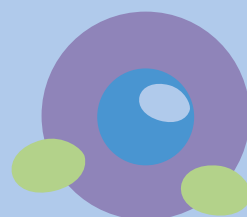
857 000
SOLLICITATIONS
ONT ÉTÉ REÇUES
PAR LE SUPPORT
CHORUS PRO



80 %
DES SOLLICITATIONS
ONT ÉTÉ TRAITÉES
AUTOMATIQUEMENT
GRÂCE À CLAUDIA



213
MILLIARDS
D'EUROS
de montant des
paiements dans
Chorus
(hors avances aux collectivités locales)



250
APPLICATIONS
de diverses natures au sein du
SYSTÈME D'INFORMATION
FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

DUME

1 consultation sur 3
est assortie d'un DUME

SUR PLACE

154 000
offres ont été déposées
sous forme électronique

252 800

MISSIONNÉS
ONT ÉTÉ REMBOURSÉS
PAR CHORUS DT
ET CHORUS

